

SALUBRITE DES CIEUX

On considère à juste titre le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone comme un modèle parmi les accords multilatéraux sur l'environnement. On y admet le principe d'une responsabilité commune mais différenciée entre pays de la planète dès l'instant où il s'agit de s'attaquer aux problèmes de l'érosion de l'ozone stratosphérique et un mécanisme financier bien conçu y est prévu pour appuyer les activités des pays en développement ainsi qu'un système efficace pour assurer le respect des obligations et l'application des mesures qu'il énonce. Sans oublier qu'il n'a cessé de démontrer que des questions techniquement complexes et épineuses du point de vue politique peuvent être traitées avec succès en recourant au multilatéralisme et à la collaboration.

Encore une fois il a été démontré en 2005 que lorsque les pays sont mis à l'épreuve ils peuvent s'accorder sur des mesures concrètes pour aller de l'avant. En l'occurrence, la question litigieuse était celle du bromure de méthyle – substance appauvrissant la couche d'ozone importante – qui est utilisée par l'industrie pour la fumigation des sols et la lutte contre les nuisibles. Etant parvenu à renoncer pratiquement à toutes les utilisations des chlorofluorocarbones (CFC), qui étaient dans le passé la principale cause de dégradation de l'ozone, les pays développés luttent pour parvenir à une élimination complète du bromure de méthyle à la date limite convenue du 1er juillet 2005, ce qui les a amenés à demander que des dérogations soient accordées aux fins d'utilisations critiques.

Pour la deuxième fois seulement dans l'histoire du Protocole de Montréal, une réunion extraordinaire des Parties a été organisée, le 1er juillet, pour régler les questions pendantes concernant les dérogations qui n'avaient pas été résolues lors de la Conférence régulière précédente de haut niveau, en 2004. Au cours de la réunion, qui a duré une semaine, les pays ont décidé de réduire encore l'emploi du bromure de méthyle. Au cours de la réunion ordinaire ultérieure des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Dakar (Sénégal) en décembre 2005, de nouvelles dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle ont été accordées pour 2007 ce qui représente une réduction de 45 % par rapport aux niveaux convenus pour 2006. La réduction indéniable constatée d'une année à l'autre montre que les gouvernements sont décidés à s'attaquer ensemble à cette question et que les agriculteurs et d'autres utilisateurs ne ménagent pas leurs efforts pour trouver des produits de remplacement au bromure de méthyle.

La Conférence de Dakar a coïncidé avec le vingtième anniversaire de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Durant la Conférence, les Parties ont adopté un budget de 470 millions de dollars pour financer la transition des pays en développement entre 2006 et 2008 qui

les amènera à utiliser des réfrigérateurs sans CFC et d'autres technologies sans danger pour l'ozone. En vertu du Protocole les pays en développement ont jusqu'en 2010 pour éliminer les CFC et les halons et jusqu'en 2015 pour renoncer au bromure de méthyle. Les montants convenus pour financer cette transition viendront s'ajouter aux quelques 2 milliards de dollars déjà versés depuis 1990 par le Fonds multilatéral du Protocole au titre de projets visant à renforcer les capacités et à éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone.

MESURE EN FAVEUR DE L'OZONE

Le programme OzoneAction du PNUE est axé sur le renforcement des capacités nécessaires à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Le programme aide les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Montréal et à prendre des décisions en connaissance de cause s'agissant des technologies de remplacement et des politiques favorables à l'ozone. Principalement financé par le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, le programme bénéficie également de l'appui du Fonds pour l'environnement mondial. Son intérêt a été reconnu à un très haut niveau puisqu'en 2005 il a été primé par l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis qui lui a attribué le Prix pour la protection de l'ozone stratosphérique au mois de mai (Stratospheric Ozone Protection Award). L'Agence a loué le programme OzoneAction pour l'esprit d'initiative qui le caractérise et pour son rôle novateur. En décembre le PNUE s'est vu remettre un certificat du Président du Sénégal au nom des pays africains pour ses activités en faveur de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal. Outre qu'il administre le programme OzoneAction, le PNUE a accueilli les secrétariats de la Convention de Vienne et du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal.

Au moyen de programmes de pays, de projets de renforcement institutionnel, de réseaux, de centres d'échange d'informations et de plans de gestion des réfrigérants, le PNUE aide les pays. Ces projets et dispositifs ont permis de doter plus de 140 pays en développement de moyens leur permettant d'éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone et les

Une personne se prélassait au soleil sur une plage pour se rafraîchir alors que les températures d'été dépassent les 35°C (95°F), tandis que des fumées enveloppent les terminaux pétroliers de Fos-sur-Mer près de Marseille (France), le 27 juin 2005. L'intense chaleur d'été aggravée par les gaz d'échappement des véhicules et les fumées industrielles ne cesse d'élever les niveaux de pollution atmosphérique au-delà des seuils de sécurité en milieu urbain en France. © Reuters/Jean-Paul Pelissier



ont intégrés à la lutte pour la protection de la couche d'ozone. Au titre du Protocole de Montréal, les pays en développement Parties se sont engagés à geler leur production et leur consommation de CFC en 1999, à réduire la production et la consommation de ces substances de 50 % en 2005 et à les éliminer entièrement en 2010. En 2002, les pays devaient également avoir gelé la consommation de halons et de bromure de méthyle. Le PNUE aide au respect des obligations en favorisant l'échange d'informations et la mise en œuvre de programmes de formation à la manipulation des réfrigérants et aux solutions de remplacement du bromure de méthyle par le biais de la législation, du contrôle et de la surveillance, notamment du commerce illicite par la formation d'agents des douanes, en mettant au point des codes de bonne conduite, en favorisant les initiatives nationales dans le domaine du recyclage et de la récupération, par la constitution de réseaux régionaux et l'harmonisation ainsi que par une plus grande sensibilisation.

Parmi les faits marquants survenus en 2005 figurent l'adhésion du Bhoutan à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal ainsi que la formation de correspondants chargés de mettre en œuvre les projets d'élimination des ODS. Le centre national pour l'ozone d'Afghanistan a entrepris de mettre en œuvre son projet de renforcement des institutions. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une grande diversité d'activités tendant au renforcement institutionnel, à la gestion des réfrigérants et à la sensibilisation du grand public ont continué d'être menées à bien au titre du programme OzoneAction.

En Asie de l'Ouest, la stratégie du PNUE visant à assurer le respect des obligations du Protocole a été axée sur l'appui dont avaient besoin l'Irak et la Palestine. Un certain nombre d'ateliers de renforcement des capacités et de formation ont également été organisés dans la région, notamment des ateliers visant à former les agents des douanes et à aider à la constitution de réserves de halons. Les halons jouent un rôle déterminant dans la sécurité des aéronefs car pour l'instant ce sont les seuls produits pouvant assurer une protection efficace contre les incendies. En raison de leur pouvoir de dégradation de la couche d'ozone leur élimination progressive est prévue par le Protocole de Montréal. Étant donné la limitation des approvisionnement en halons, les pays et les sociétés du monde entier doivent entreprendre de mieux gérer les dernières réserves de halons. Cela suppose qu'il soit procédé au recensement de ces réserves et à leur préservation dans des conteneurs ainsi que dans les systèmes en place et que leur emploi soit progressivement limité aux applications indispensables. En septembre, lors d'un atelier organisé à Manama (Bahreïn) on a examiné la question des solutions qui pourraient être adoptées à long terme pour gérer les réserves de halons qui vont s'amenuisant.

UNE QUESTION BRULANTE

Les efforts résolus devant conduire à son terme la phase d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays en développement

témoignent de l'incessante préoccupation de la communauté internationale suscitée par les dommages occasionnés à la couche d'ozone stratosphérique. Une nouvelle étude conclut que même si l'on parvenait entièrement à éliminer les produits chimiques visés par le Protocole de Montréal aux dates convenues, la couche d'ozone ne pourrait être entièrement reconstituée qu'en 2065, c'est-à-dire 15 ans après la date précédemment prévue en raison des rejets continus de CFC contenus dans les vieux appareils. L'amincissement de la couche d'ozone permet à un rayonnement UV-B plus intense d'atteindre la surface de la terre. Les risques que cela représente sont les suivants : davantage de mélanomes et de cancers de la peau sans présence de mélanomes, un plus grand ombre de cataractes, un affaiblissement des systèmes immunitaires, une baisse de la productivité végétale, des atteintes aux écosystèmes océaniques, des pêches moins abondantes, des conséquences néfastes sur les animaux et une altération plus prononcée du plastique.

L'urgence et la complexité des mesures de nature à permettre de trouver des solutions de remplacement des ODS écologiquement rationnelles ont été à nouveau soulignées dans un rapport publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en avril. Le rapport révèle que nombre de produits de remplacement des CFC sans danger pour l'ozone contribuent au réchauffement planétaire. Le document intitulé *Safeguarding the Ozone Layer and the Global Climate System: Issues related to Hydrofluorocarbons (HFCs) and Perfluorocarbons (PFCs)* (Préservation de la couche d'ozone et du système climatique mondial, questions relatives aux hydrochlorofluorocarbones et aux perfluorocarbones) comporte une évaluation des incidences sur le climat des rejets de CFC et de leurs produits de remplacement sans danger pour l'ozone ainsi que des propositions de nature à maintenir l'élan donné par le Protocole de Montréal tout en atteignant les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto qui inscrit les HCFC et les PFC au nombre de gaz à effet de serre dont le volume devrait être réduit d'ici à 2012 dans les pays développés. En gros, les diverses solutions recensées dans le rapport devraient permettre de réduire de moitié d'ici à 2015 la contribution des CFC et de leurs produits de remplacement au réchauffement planétaire.

OzoneAction collabore avec Coca Cola, Unilever, McDonald et Greenpeace en vue de favoriser l'adoption spontanée par l'industrie de mesures de lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'ozone. Ce partenariat, dénommé Réfrigérants Naturally, est une alliance de l'industrie alimentaire et de l'industrie des boissons et de leurs fournisseurs qui demandent à disposer de systèmes de réfrigération sur les points de vente. Au cours des cinq dernières années les partenaires et leurs fournisseurs ont mis au point, testé et appliqué des techniques de réfrigération novatrices viables d'un point de vue commercial excluant les HFC et les CFC. Forts des encouragements du PNUE et de Greenpeace ceux-ci étendent maintenant leur initiative à d'autres multinationales en vue d'amener

les sociétés à choisir des systèmes de réfrigération qui préservent les acquis et protègent les biens communs de l'humanité.

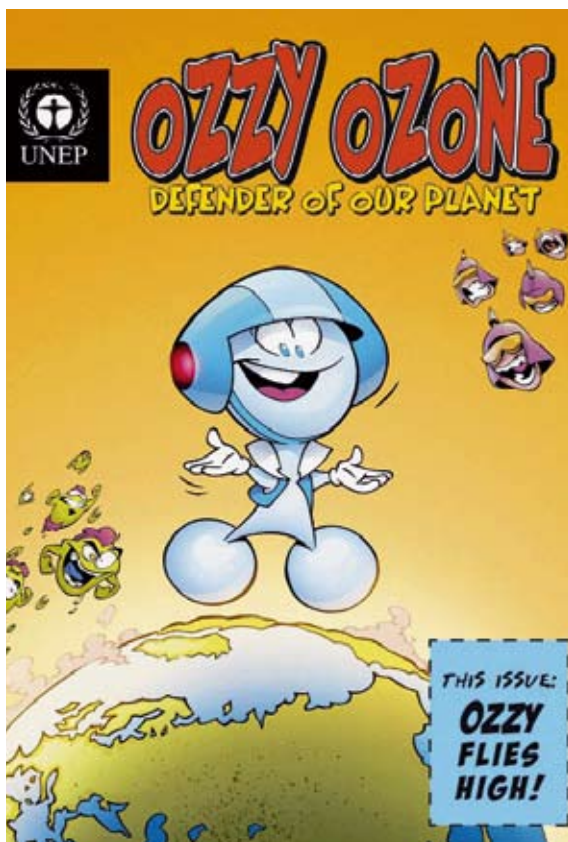
Une autre initiative est axée sur la réfrigération des vaccins et des produits alimentaires là où l'électricité fait défaut ou lorsque la fourniture de courant est incertaine. Dans ces régions les systèmes de réfrigération fonctionnent souvent soit au pétrole soit à l'aide de batteries alimentées par l'énergie solaire. Un partenariat inédit rassemblant les secteurs privé et public et des ONG, dénommé SolarChill, met au point un appareil de réfrigération des vaccins ne présentant aucun danger pour le climat et l'ozone alimenté par l'énergie solaire; ce système contribuera directement à l'amélioration de la santé des enfants des pays en développement. Cette technologie relève du domaine public et toute société désireuse de produire des systèmes SolarChill pourra y recourir librement.

DEPOLLUTION DE L'ATMOSPHERE

Les gaz à effet de serre et les ODS ne sont pas les seuls polluants atmosphériques suscitant des préoccupations. Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE étudie les incidences de la pollution par les aérosols sur le climat de la région, les cycles hydrologiques, l'agriculture et la santé

des personnes. Le projet atmosphérique Brown Cloud (nuage brun) s'intéresse à une couche de l'atmosphère de 3 km d'épaisseur touchée par la pollution qui recouvre certaines parties du continent asiatique pendant la mousson d'été. Les feux de forêts, l'incinération des déchets agricoles, les émissions des véhicules, des centrales et des industries ainsi que celles des millions des fourneaux à faible rendement alimentés au bois, à la bouse de vache et à d'autres « biocarburants » forment une brume constituée de cendres, d'acides, d'aérosols et d'autres particules.

Il ressort des premiers résultats que la brume brune réduit le rayonnement solaire de 10 à 15 %. Elle pourrait perturber le régime des moussons, en déclenchant des sécheresses dans les régions occidentales de l'Asie et en aggravant les inondations dans certaines parties du Bangladesh et de l'Inde. D'après certaines indications la brume pourrait aussi réduire les récoltes de riz d'hiver en Inde d'un pourcentage pouvant atteindre 10 % et provoquer des milliers de décès prématurés occasionnés par les maladies respiratoires. En 2005, au titre de ses activités tendant au renforcement des capacités, le PNUE a procédé à la mise en place de trois stations d'observation et organisé des programmes de formation à l'intention de scientifiques asiatiques pour qu'ils étudient plus avant ce phénomène. Une équipe a également été mise en place pour évaluer les incidences du nuage brun sur l'agriculture, les ressources en eau et la santé publique.



Au titre de son programme OzoneAction le PNUE a conçu un ensemble intégré de mesures visant à sensibiliser le monde entier, afin que le grand public comprenne la question de l'amincissement de la couche d'ozone, en recourant à des moyens divertissants et éducatifs. En s'inspirant du personnage de la bande dessinée « Ozzy Ozone », créé par le Gouvernement de la Barbade, le dossier de sensibilisation comprend un film vidéo animé de 9 minutes, une brochure comique illustrée, intitulée Ozzy Ozone, Defender of Our Planet (Ozzy Ozone, le défenseur de notre planète), des annonces des services publics destinés à la télévision, des spots radiophoniques et un site Internet pour enfant (www.ozzyozone.org). Le film vidéo a été diffusé dans plus de 63 pays et montré au cours de vols d'un certain nombre de compagnies aériennes dont un Air Portugal, Air India, Air Mauritius et BWIA West Indies Airlines pour divertir les passagers.